

COMPTE RENDU DU COMITE SUIVI PROTOCOLE DU 3 JUILLET 2018

En l'absence du Directeur général, la réunion était présidée par la Secrétaire générale, Marie-Claire DISSLER.

PIPC

Les textes étaient bloqués au guichet unique depuis plus d'un an...

Un récent échange entre le secrétariat général et la direction du Budget a permis d'avancer sur la question des critères à remplir pour bénéficier de la prime d'intéressement annuelle. 4 indicateurs sont finalement prévus dont l'évolution du taux d'endettement de la DGAC et celle du trafic passagers.

Sur cette nouvelle base, le guichet unique devrait prochainement donner son accord et les textes pourront alors être signés.

La DGAC souhaite verser aux personnels la PIPC pour les 2 années 2016 et 2017 (200 euros par année) avant fin 2018.

Emplois fonctionnels techniques

Les textes mettant en œuvre les importantes mesures prévues dans le protocole pour les corps techniques (élargissement des fonctions éligibles HEB, HEA (CUTAC) et 1015 (CSTAC), accès au CSTAC pour les TSEEAC, accès au CUTAC pour les ICNA experts opérationnels, augmentation du nombre d'emplois...) vont passer au CT du ministère le 13 juillet. Le décret devra ensuite passer au Conseil d'Etat.

La signature devrait intervenir avant fin 2018.

Pour FO, signataire du protocole et qui suit ce dossier de près depuis plusieurs mois, c'est l'aboutissement d'un travail commencé lors des négociations protocolaires et une reconnaissance de certaines fonctions exercées par les personnels.

Mesures pour les agents contractuels

- Subrogation

À l'issue de la validation par la Direction générale de la Fonction publique (DGAFP) et de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), la procédure de subrogation, en cas d'arrêt maladie ou de congé maternité, sera mise en œuvre au bénéfice des agents contractuels en CDI à compter du 1^{er} janvier 2019. Dans ce cas, l'agent continuera de percevoir son salaire selon le cadre réglementaire d'ancienneté. La DGAC percevra directement de la sécurité sociale les indemnités journalières dues à l'agent.

- Déroulement de carrière

Pour les agents contractuels en CDI affectés sur des postes correspondant à des niveaux d'emploi fonctionnels, l'évolution de la rémunération sera réexaminée tous les 2 ans (au lieu de 3) par avenant au contrat. Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2019.

Pour pérenniser ces avancées en matières de déroulement de carrière et de subrogation obtenues par FO, la convention de gestion du 5 mai 2014 en faveur des agents contractuels sera mise à jour dans le courant de l'automne 2018.

Après plusieurs mois de travail intense sur ces dossiers, FO se félicite de la mise en œuvre de ces mesures sociales très attendues par les agents contractuels.



Point sur les GT

- **GT N° 16 : élargissement de la licence de surveillance :**

Le rapport final du GT16 a été présenté par Véronique MARTIN (directrice stratégie de la DSAC).

Les licences RQS et régaliennes s'inspirant du principe de la licence de surveillance pour les agents exerçant dans ces différents domaines vont être créés.

Les conclusions du GT seront présentées en CT DSAC. Les référents de chaque qualification seront identifiés, les formations associées à chaque qualification définies. Les agents en fonction obtiendront automatiquement la licence et qualification associée.

L'ensemble du processus devrait être opérationnel d'ici à la fin d'année.

FO a demandé qu'à l'instar de la licence de surveillance un groupe de suivi soit mis en place par le CT DSAC.

FO demandera également que la reconnaissance indemnitaire (cf. licence de surveillance) soit également appliquée aux détenteurs de ces nouvelles licences.

Mesures pour les agents à statut équipement

- **GT N° 1 : relatif aux épreuves permettant d'apprécier les compétences aéronautiques des ingénieurs du MTES, Attachés et TSDD candidats au détachement dans les corps des IEEAC et TSEEAC :**

Le rapport final du GT a été présenté par Olivier Jouans (directeur du STAC) qui l'a présidé.

Une formation et un examen (QCM sur la base du théorique PPLA = brevet de base pilote privé d'avion) vont être mis en place d'ici à mi-2019.

Tous les candidats au détachement devront avoir réussi l'examen pour pouvoir être détachés (après passage en CAP TSEEAC ou IEEAC).

Le SG a proposé de reprendre les détachements en 2018 (4 détachements vers IEEAC et 5 vers TSEEAC pour rattraper 2017 qui fut une année blanche) sous réserve que les agents acceptent une mobilité (sur des postes à définir) lors du détachement.

FO a indiqué à nouveau son refus de cette obligation de mobilité qui ne figurait pas dans le protocole.

FO a demandé à l'administration de donner la liste des postes éligibles par service. Celle-ci ne fera pas de liste, à la fois pour ne pas s'enfermer avec et parce qu'il n'est pas simple d'établir une liste pérenne.

- **Versement d'une prime one-shot pour ceux qui ne bénéficient pas de la NBI (hors ITPE, TSDD et OPA)**

Ce dispositif sera soumis au comité du suivi des personnels à statut équipement le 12 juillet pour un versement avant la fin de l'année 2018.

- **ISS – Dérogation à la moyenne obligatoire (équivalent 5 point de NBI)**

Cette mesure qui intéresse les ITPE et les TSDD sera versée sur la paie d'octobre.

- **PIPC**

Cette mesure concerne également les personnels à statut équipement en poste à la DGAC.

FO vous souhaite un excellent été !

Vos représentants FO : Laurent NOTEBAERT (SNNA) , Vincent BACHELIER (SNNA) , Eric LALLIS (SNNA) , Olivier RICHARD (SNICAC), François ARAQUE (SNP2E)

Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO !

<http://www.fodgac.fr/fr/adhesion/>

